AR Prefecture

016-251602595-20250912-DELIB39_25-DE Reçu le 18/09/2025



MAGELIS

Comité Syndical du 12 septembre 2025

Délibération n°39/2025

L'an deux mille vingt-cing, le 12 septembre à quatorze heures trente, les membres du Comité Sundical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités

Date de convocation : 2 septembre 2025.

Membres présents: messieurs Patrick MARDIKIAN, Philippe BOUTY, Michael CANIT, Michael BUISSON, François BONNEAU, François NEBOUT, Jérôme SOURISSEAU, Gérard ROY, Xavier BONNEFONT, Gérard LEFEVRE,

Mesdames Martine PINVILLE, Maryline VINET, Stéphanie GARCIA.

Membres absents ou excusés: messieurs Jean-François DAURE, Michel CARTERET, Gérard DESAPHY (Pouvoir à Monsieur Gérard ROY),

Mesdames Charline CLAVEAU, Virginie LEBRAUD (Pouvoir à Madame Martine PINVILLE), Caroline COLOMBIER, Hélène GINGAST.

Membre consultatif présent : monsieur Andreas KOCH.

Membre consultatif absent: monsieur Alain LEBRET.

Secrétaire de séance : madame Maryline VINET.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	13
Pouvoir(s)	2
Absent(s)	7
Votants	15

Objet: Festival de la Fiction de La Rochelle 2025 - Partenariat

La 27^{ème} édition du Festival de la Fiction aura lieu du mardi 16 au dimanche 21 septembre 2025 à La Rochelle.

Rendez-vous incontournable du monde audiovisuel depuis plus de 25 ans, le Festival offre chaque année la possibilité de découvrir près de 60 séries et films unitaires présentés en compétitions officielles, hors compétition, ainsi qu'en séances spéciales.

Il est aussi un lieu d'échanges, de rencontres et de réflexions pour tous les professionnels français et étrangers qui œuvrent au quotidien pour penser la fiction de demain, destinée à tous les publics et diffusée sur tous les réseaux. Le Festival de la Fiction est par ailleurs le seul à réunir tous les métiers de la création. des précieuses mains de la fabrication aux acteurs majeurs du monde audiovisuel politique et économique.

AR Prefecture

016-251602595-20250912-DELIB39_25-DE Recu le 18/09/2025

Magelis et le Bureau d'Accueil des Tournages de Charente seront présents au Festival pour rencontrer les professionnels du secteur, promouvoir le territoire en terre de tournages et répondre à toutes les questions sur nos capacités de tournage et les aides à la production du Département de la Charente.

Dans ce cadre, Magelis, en partenariat avec le Crédit Agricole Charente Périgord, l'Union Syndicale de la Production Audiovisuelle (USPA), la Compagnie Générale des Effets Visuels (CGEV), Piste Rouge et Transpa, souhaite organiser une opération de relations publiques en conviant producteurs et professionnels du secteur à un cocktail dinatoire le jeudi 18 septembre 2025 de 18h à minuit avec dégustation de Cognac de la Maison Léopold Croizet qui s'associe à l'événement.

Les participations financières des partenaires sont les suivantes :

- Crédit Agricole Charente Périgord : 1 000 €

- Union Syndicale de la Production Audiovisuelle : 1 000 €

La Compagnie Générale des Effets Visuels : 1 000 €

Piste Rouge : 1 000 €
Transpa : 1 000 €

Par ailleurs, Magelis prendrait en charge le solde des frais liés à l'opération dont le budget prévisionnel s'élève à 7 000 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuvent le principe d'un partenariat avec le Crédit Agricole Charente Périgord, l'Union Syndicale de la Production Audiovisuelle, la Compagnie Générale des Effets Visuels, Piste Rouge et Transpa pour l'organisation d'une soirée dans le cadre du Festival de la Fiction de la Rochelle 2025;
- acceptent la prise en charge par Magelis du solde des frais liés à cette opération;
- autorisent Monsieur le Président à conduire toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Acte administratif rendu exécutoire du fait de sa publication le 18 sept. 2025 et de sa transmission au représentant de l'Etat le 18 sept. 2025 (Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 18 septembre 2025

Signé: Le Président

Le Président, Patrick MARDIKIAN